

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA COUPE* L'ARRACHAGE*
 LA CUEILLETTE* L'ENLÈVEMENT*

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : Dossier rédigé et suivi par Vincent Lachaussée
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° 3 Rue Robert Schuman
 Commune Sarrebourg
 Code postal 57400
 Nature des activités : Association agréée au titre de la protection de la nature et dédiée à l'étude, la gestion, la protection et la valorisation du patrimoine naturel Lorrain
 Qualification : Association de loi 1901

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1 Alisma gramineum Plantain à feuilles de graminées	200 m ²	L'espèce s'exprime sur des vases exondées depuis la mise en assec de l'étang en septembre 2022. Elle a été inventoriée par le CEN Lorraine avec le soutien du CBN Lorrain. Le secteur concerné par les travaux concerne moins d'1 % de la surface occupée par la population dans son entièreté.
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens
 (2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude phytoécologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : L'objectif des travaux est de restaurer les berges de l'étang Rouge à Insviller afin de reconstituer de vastes surfaces de roselières fonctionnelles permettant l'accueil d'une avifaune typique des roselières ainsi que les fonctionnalités associées à ces zones humides et le cortège d'associations végétales inféodées aux berges d'étangs en pente douce.

Suite sur papier libre dans le dossier associé

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : de août à octobre 2023 (potentiellement jusqu'à novembre si conditions météo exceptionnelles)
 ou la date :

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION *

Arrachage ou enlèvement définitif Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :

Arrachage ou enlèvement temporaire avec réimplantation sur place
avec réimplantation différée

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation : La zone où l'espèce sera impactée sera une zone de passage des engins de chantier qui ne peut être évitée. Avant le passage des engins, un bulldozer décapera les premières couches du sol et réservera ces matériaux afin de les étaler en lieu et place de ce même décapage, une fois les travaux terminés.

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation : La réimplantation concernera le sol dans lequel les individus se sont développés et qui contient probablement une banque de graine qu'il s'agit de pérenniser. Le lieu sera la zone de décapage, elle-même et la date ne peut être précisée finement car elle dépendra de l'avancée des travaux.

Suite sur papier libre

EI. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUELLETTE OU D'ENLEVEMENT

Préciser les techniques : La surface concernée (200m²) sera décapée sur 25 cm de profondeur par un bulldozer. Les matériaux qui en résulteront seront réservés à proximité afin d'être régalés en lieu et place de ce décapage à l'issue des travaux.

Suite sur papier libre Voir dossier associé

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie végétale Préciser : BTS Gestion et Protection de la Nature et Licence Professionnelle "Forêt, gestion et préservation de la ressource en eau"

Formation continue en biologie végétale Préciser : 6 ans d'expérience en inventaires floristiques et en travaux de génie écologique dont génie végétal comprenant également diverses formations internes en biologie végétale.

Autre formation Préciser :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Grand Est

Départements : Moselle

Cantons : Le Saulnois

Communes : Insviller, Vibersviller

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Réimplantation des spécimens enlevés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Un inventaire complet a montré, en 2022, l'étendue de la population présente sur le site. Les travaux ont donc été pensés et conçus pour éviter au maximum l'impact sur la population tout en garantissant l'atteinte des objectifs concernant les roselières et la restauration des pentes douces autour de l'étang. Cette restauration permettra de retrouver des ceinture de végétation contenant diverses associations végétales, y compris des herbiers flottants, où *Alisma gramineum* est susceptible de se développer. En parallèle, les travaux se feront en parallèle de la réfection du système de vidange de l'étang qui permettra une meilleure gestion des niveaux d'eau. La cote du niveau d'eau de l'étang sera également abaissée pour permettre le développement de végétations aquatiques. Le régime d'assecs réguliers profitera

Suite sur papier libre également à l'espèce. D'autres explications sont disponibles dans le dossier réglementaire.

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Un plan de gestion résumant l'historique du site a été rédigé en 2018 et est en vigueur jusqu'à 2023. Un nouveau plan de gestion ainsi que tous les inventaires et suivis écologiques associés aux taxons concernés par les travaux seront menés dès 2024 et durant les 10 années qui suivront pour analyser les effets des travaux sur l'ensemble du patrimoine naturel lié à cet étang.

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Les suivis écologiques feront l'objet de comptes-rendus détaillés dans le plan de gestion mais également sous forme de retour d'expérience concernant les travaux et leurs conséquences sur les écosystèmes.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Sarrebourg

le 24/05/2023

Votre signature